



E COMBLE!

Sais-tu, petit soldat,  
d'où vient la couleur  
de ton pantalon rouge?

D'Allemagne!

Et le bleu  
de ta capote  
est bien du bleu



de Prusse!

---

L'ŒUVRE

---



9<sup>e</sup> ANNÉE — N° 36  
220, Fg St-Honoré (8<sup>e</sup>)  
Téléphone 589.55

5 Septembre 1912  
PAR AN : 10 FRANCS

## A nos Lecteurs

---



Si l'*Oeuvre* était riche, elle pourrait étendre et développer sa propagande à Paris et en province, contre les véritables exploiteurs du peuple, c'est-à-dire contre les Juifs, les Francs-Maçons et tous les Bons Apôtres de la Sociale.

Elle organiserait des tournées de conférences, des représentations théâtrales ; elle éditerait des brochures populaires à *cinq* et à *dix* centimes ; elle combattrait par tous les moyens les ennemis intérieurs, et convierait les bons Français à les « bouter » enfin hors de France.

Or, que faut-il, pour que l'*Oeuvre* soit riche ?

Il suffit que nos acheteurs au numéro, au lieu de payer chaque année cinquante-deux fois vingt-cinq centimes, soit **treize francs**, envoient un mandat de **dix francs** à l'administrateur de l'*Oeuvre*, pour recevoir leur numéro tous les mercredis par la poste.

*Il suffit, en d'autres termes, que nos lecteurs réguliers s'abonnent. Ce sera pour eux une économie, et pour nous un considérable accroissement de force.*

---

**Abonnez-vous à l'*OEUVRE*.  
Faites abonner vos Amis.**



## Tartuffes!

---



Je n'ai pas été médiocrement surpris, la semaine dernière, d'apprendre par la voie du *Temps* que je faisais profession d'exciter les matelots à l'assassinat.

Revenu de ma première stupeur, j'ai cru pouvoir écrire à M. Hébrard la lettre suivante :

Paris, 24 août.

Monsieur le directeur,

J'approuve d'autant mieux votre article d'hier, « la Lutte contre l'anarchie », que j'ai moi-même, avec Urbain Gohier, développé les mêmes idées dans une série de brochures de l'*Oeuvre*, notamment dans notre brochure du 11 avril intitulée : Comment on devient bandit, et dans celle du 9 mai : C'est l'anarchie d'en haut qui fait celle d'en bas.

Aussi suis-je un peu étonné de lire dans l'article du *Temps* :

Le public, lui aussi, juge de tels écarts. Que peut-il penser de la propagande anarchiste, but suprême du « Sou du soldat », quand les faits-divers des journaux viennent lui conter que dans le paquetage d'un matelot arrêté pour tentative d'assassinat, on trouva précisément des brochures dont le titre seul suffit à expliquer l'horrible déviation d'esprit du criminel : *Dieu n'existe pas*, la *Chair à canon*, l'*Esprit de la révolte*, l'*A. B. C. du libertaire*, l'*Idée libre*, *Boycottage et sabotage*, l'*Anarchie d'en haut fait celle d'en bas*, *Comment on devient bandit*, *Pourquoi j'ai cambriolé, Bonnot et Garnier : leur vie, leur mort*, etc. ?

— 1261 —

1638 13

8.P 2884

*Il vous sera facile de vous assurer, Monsieur le directeur, que les deux brochures de l'Œuvre : Comment on devient bandit et C'est l'anarchie d'en haut qui fait celle d'en bas n'ont absolument rien de commun avec les factums dont vous dénoncez si justement les vertus nocives.*

*La vérité, c'est que dans le paquetage du matelot, l'Œuvre avait essayé de mettre l'antidote à côté du poison.*

*Plaignez-nous de n'avoir pas mieux réussi. En retour, je souhaite au Temps d'avoir plus de succès, et en me fiant à votre courtoisie confraternelle pour vous demander l'insertion de ce petit mot, je vous prie d'agrérer, Monsieur le directeur et cher maître, mes hommages très respectueux.*

GUSTAVE TÉRY,  
Directeur de l'Œuvre.

Cette protestation me semblait toute naturelle, et je croyais l'avoir formulée en termes urbains. L'auteur même de l'article auquel je faisais allusion, un certain docteur Julia, reconnaissait qu'il n'avait pas lu nos brochures puisqu'il les jugeait sur le « titre seul ». J'ai connu un temps où les rédacteurs du *Temps* faisaient montre de plus d'esprit critique.

Mais je n'attachais pas autrement d'importance à cette méprise, qui n'était encore qu'amusante; et je pria un de nos rédacteurs de porter au *Temps*, avec ma lettre, quelques exemplaires des brochures incriminées. Je supposais naïvement que ce docteur Julia allait, de bonne grâce et de bonne foi, rectifier son diagnostic, et que le *Temps* publierait, en nous faisant des excuses qui n'auraient eu rien de déshonorant, une lettre qui n'avait rien de désobligeant...

Pas du tout. Ce docteur Julia emporte ma lettre et nos brochures en Suisse, passe quatre jours à les éplucher, et sur une nouvelle réclamation, se décide enfin à insérer ma lettre en la faisant suivre de ces commentaires vaseux :

Nous publions avec plaisir la lettre de M. Gustave Téry, qui a la possibilité de nous répondre dans plusieurs journaux, puisqu'il nous permet ainsi de rendre hommage à ses intentions. Mais il conviendra avec nous que les titres alléchants de ses ouvrages sont faits pour tromper tout le monde par leur allure paradoxale. Ils n'étaient point pour éloigner la curiosité du matelot assassin, qui, selon toute vraisemblance, pensait y trouver des motifs d'excitation plutôt qu'un breviaire de moralité sociale. Et quand, dans la brochure intitulée *C'est l'anarchie d'en haut qui fait celle d'en bas*, il lisait des affirmations qui, pour être l'extrême limite d'un raisonnement, n'en sont pas moins déconcertantes, on peut supposer que le malheureux dévoyé ne pouvait en saisir le sens profond : « *Je ne vois pas du tout en quoi les folies et les fureurs de Lépine sont moins dangereuses que la sauvagerie de Bonnot* », lit-on dans cette brochure... Est-ce que M. Téry croit sérieusement que cette manière d'envisager « la philosophie sociale » est essentiellement moralisatrice ? M. Téry est certes un polémiste averti : il n'ignore pas qu'en poussant la recherche des causes jusqu'aux profondeurs où le conduit sa passion politique, il satisfait le dilettantisme des « intellectuels » tout en créant une confusion d'idées capable de désordonner des cerveaux frustes. Dans une des brochures que nous avons citées, *Comment on devient bandit*, n'écrit-il pas lui-même : « Nous avons beau jeu pour dire maintenant que les anarchistes ne vont chercher après coup dans les livres de nos penseurs qu'une excuse à leurs crimes. Qu'en savons-nous ? Et sommes-nous si sûrs que ce ne sont pas ces livres qui les ont inspirés ? » Voilà une appréciation à laquelle nous n'avons rien à ajouter.

... « qui a la possibilité de nous répondre dans plusieurs journaux » signifie clairement que le *Temps* n'admet pas de réplique devant ses lecteurs, que je dois me le tenir pour dit, et qu'il entend avoir le dernier mot.

Or, il est convenu une fois pour toutes que l'*Œuvre* est exclusivement rédigée par des anarchistes, des énergumènes, des Apaches, et des professeurs de banditisme. Un rédacteur du *Temps* ne saurait, même par civilité confraternelle, écrire un mot qui tende à déranger cette commode calomnie. C'est pourquoi le docteur Julia s'ingénie à disséquer et à torturer notre texte. Il cite deux lignes de Gohier, qu'il interprète à sa manière, pour convaincre Téry d'intentions démoralisantes. Il feint de prendre une brochure intitulée : *Comment on devient bandit* pour un manuel de banditisme. Et, il résume dans une phrase isolée et mutilée, qu'il m'est impossible de reconnaître comme mienne, cette série de dix articles sur les « gamins sanglants », où je recherchais les causes des effroyables progrès de la criminalité juvénile. Ces causes, je n'ai peut-être pas réussi à les dire comme je les vois, comme je les sens, mais j'en prends à témoin nos lecteurs : ont-ils eu un instant l'impression que j'excitais les enfants, voire les matelots à l'assassinat ? Il faut vraiment que les rédacteurs du *Temps* regardent les lecteurs du *Temps* comme des crétins pour leur mentir avec cette froide et grossière impudence.

M. Julia me donne du « polémiste averti ». Est-ce une façon de m'avertir que ce sont là

procédés de polémique ? Et qu'au *Temps* on n'en imagine point de plus délicats ?

Aussi bien, polémiste averti, quelle est donc cette langue ? En première page du même numéro, le gendre Gaston Deschamps, qui tient encore au *Temps* la spécialité littéraire, nous parle d'un écrivain qui « définit le charme de la Savoie avec une sensibilité très avertie ». Qu'est-ce que ça veut dire, et qu'ai-je de commun avec ce genre de sensibilité ? En génevois « polémiste averti » signifie-t-il que j'en vaux deux ?

J'ai connu un temps où les rédacteurs du *Temps* parlaient français. Mais aujourd'hui comment le pourraient-ils ? Parler français, c'est d'abord parler franc.

GUSTAVE TÉRY.

---

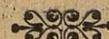
*L'ŒUVRE* dit tout ce que ne disent pas les autres.

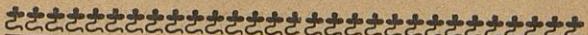
*L'ŒUVRE* est le seul journal qui ne soit relié à rien par aucun fil.

*L'ŒUVRE* ne dit jamais d'injures ; la vérité lui suffit.

*L'ŒUVRE* est le supplément indispensable de tous les journaux, quels qu'ils soient.

Les imbéciles ne lisent pas *L'ŒUVRE*.





## Mon Carnet

PAR

Urbain GOHIER

### Ce que les Socialistes ne socialisent pas.

Voulez-vous passer un bon moment, faire une excellente farce aux farceurs socialistes, et montrer au Populo le dessous des cartes ?

C'est bien simple.

Toutes les fois qu'un camarade socialiste prendra la parole dans un meeting ou dans un journal de province pour demander la « socialisation » de telles entreprises privées, de telles ou telles catégories de richesse, conviez-le donc à demander d'abord la « socialisation » des fortunes juives.

Prenez-le dans ce dilemme :

« Ou bien la question juive est une question religieuse, et le Consistoire, l'Alliance israélite, la Synagogue, les cent mille Juifs campés en France forment une Congrégation plus formidable que toute la feue Congrégation romaine : alors la logique impose la reprise des biens de la Congrégation juive, comme corollaire de la reprise des biens de la Congrégation romaine. Si la République refuse de l'exécuter, elle proclame ouvertement qu'elle est l'esclave de la Juiverie, l'instrument aveugle de la Synagogue contre l'Eglise.

« Ou bien la question juive est une question de race, une question nationale. Dans ce cas encore, le bon sens commande de reprendre, de

« socialiser », de « nationaliser » d'abord la portion de richesse détenue en France par une horde d'Asiatiques. Elle en vaut la peine. On estime que les Juifs campés chez nous détiennent plus de *soixante milliards*. Comme ils sont arrivés sans un pfennig, portant la besace et vendant des peaux de lapins, ces *soixante milliards* proviennent du sol français, du travail français, de l'épargne française ; ces *soixante milliards* ont été extorqués aux Français par les Hébreux à force de banqueroutes, de krachs, de filouteries et d'escroqueries ; ces *soixante milliards* doivent faire retour à la nation. C'est la constitution d'une fameuse Caisse des retraites ! »

Et quand vous soutiendrez cette thèse, vous aurez la joie d'entendre le socialiste collectiviste révolutionnaire défendre immédiatement la propriété privée.

Il expliquera aux ouailles de la Sociale que les Juifs ne sont pas des capitalistes comme les autres, que la fortune juive n'est pas une fortune destinée à la socialisation, qu'il est louable de dévaliser les propriétaires français, mais qu'il serait sacrilège de faire rendre gorge aux voleurs hébreux.

Vous aurez alors beau jeu pour faire comprendre au Populo le mécanisme de la Sociale ; vous lui rappellerez que la bande Jaurès, le Parti uniifié, l'*Humanité* et ses satellites vivent des subsides juifs ; que Rothschild, les Reinach, les Dreyfus, les Lévy-Brühl ont fondé l'*Humanité* tout exprès pour obtenir un sauf-conduit en cas de révolution, et pour préserver la fortune juive du pillage qui anéantira les fortunes françaises. Vous citerez encore le discours du camarade Jaurès à la Chambre, menaçant les Grands Juifs de « manger le morceau », de dé-

noncer le pacte infâme, et de les abandonner au courroux populaire, s'ils n'apportent pas de nouveaux millions à l'orgie de la Sociale-Lucul-lus...

L'attitude du « militant socialiste » aura d'avance éclairé votre démonstration.

### Un chantage manqué.

Le préfet de police de New-York annonçait que ses acolytes et lui-même ne se laisseraient pas faire, dans le prodigieux scandale des tri-pots et lupanars. Il avait des dossiers ! Il allait s'en servir ! Il déshonorerait les politiciens et les citoyens considérables !...

Il a été immédiatement révoqué.

A Paris, on aurait tâché de l'apaiser ; on lui aurait donné des prix Osiris de 100 000 fr., des fauteuils à l'Institut, des places dans les conseils d'administration, tout l'argent et tous les « honneurs » qu'il aurait exigés, avec une absolue solennelle pour ses crimes sanglants et ses crimes sales.

Qu'est-ce que cela prouve ?

D'abord que les Américains ne capitulent pas, comme nous, devant les coquins audacieux.

Ensuite que le monde politique de la République yankee, si abominablement corrompu, l'est cependant moins que nos gouvernants.

### Statistique funèbre.

Un officier de la marine anglaise, le commandant Currey, dresse la liste des catastrophes survenues dans la flotte française depuis 1896 :

en six ans, dix bâtiments de premier rang ont été détruits ou gravement avariés, cinq cents hommes ont péri, cent quinze millions de francs ont été perdus, rien que par le fait des munitions.

« Les hommes d'aujourd'hui, dit l'officier anglais, les descendants du *Vengeur*, de la *Belle-Poule* et de maints autres nobles navires des jours passés ne devraient pas être appelés à perdre la vie en pleine paix pour démontrer qu'un service public est infaillible. »

Ils sont sacrifiés surtout aux trippotages des administrations et des fournisseurs.

Et, maintenant qu'ils le savent, ils se démarquent.

La panique a saisi l'autre jour l'équipage du cuirassé *Vérité*.

La panique avait saisi l'équipage du cuirassé *Liberté*, qui n'aurait sans doute pas été anéanti si quelques chefs avaient gardé leurs sang-froid, et si les matelots étaient restés à leurs postes au lieu de sauter à la mer.

Une panique terrible a même troublé les funérailles des victimes, et les régiments de troupes coloniales se sont débandés en jetant leurs armes, sans qu'on ait jamais su pourquoi.

Les Français sont un peuple impressionnable.

S'ils ont à leur tête des hommes qui leur inspirent confiance, ils bravent tout. S'ils ont à leur tête des traîtres et des lâches, des Ullmos et des Marie Jaurès, ils sont prêts pour la débâcle.

### Bon jury, bon parricide !

On a beau dire, il y a encore des braves gens. Un brave garçon, Charles-Georges Lefèvre,

sculpteur, a tué son brave père d'un coup de revolver; pour célébrer les fiançailles de Mlle Lefèvre, le père et le fils avaient bu; le père a giflé la mère; le fils a tué le père.

Alors le bon avocat général Wattine a demandé l'acquittement du meurtrier.

Et le bon jury s'est hâté de l'accorder (28 août).

Tous ces braves gens pleuraient d'attendrissement; les spectateurs ont applaudi :

Quant au jeune artiste — raconte le *Matin* — dont la figure triste semble alors avoir des rayonnements, il reste plein de calme. Il s'apprêtait à quitter le box des accusés, et déjà il avait franchi une marche, quand on l'informe qu'un photographe placé dans le prétoire désire le photographier. Immédiatement le sculpteur se retourne et, prenant une pose favorable, se laisse photographier.

On pouvait voir le lendemain son portrait dans le *Journal*: un bellâtre avec une moustache en croc et des chichis sur le crâne. voilà un artiste lancé; hier ignoré, maintenant célèbre : l'intéressant orphelin!

C'est bien le dixième parricide que l'« honnête » jury parisien acquitte avec félicitations. Car nous sommes des humanitaires.



### La « Cité future. »

Nous avons noté dernièrement que la *Guerre Sociale* accusait un des acolytes du camarade Jaurès, le Q.-M unifié d'Indre-et-Loire Emile Faure de présider à l'exploitation d'un casino-tripot, à Vichy.

Le Q.-M. protestait.

En effet, l'*Allier socialiste* affirme que cet honorable représentant du Proletariat cons-

cient « a simplement des fonds placés dans le Casino-Jardin, » qui est un établissement dans le genre des Folies-Bergères... agrémenté de « petits chevaux » (*V. Guerre Sociale*, 28 août) !

Et la *Dépêche de Vichy* ajoute :

Cela ne regarde personne que M. Faure.

Depuis quand n'a-t-on plus le droit, même quand on est député socialiste, de songer à ses intérêts et de faire fructifier son avoir comme bon vous semble ?

Hein? Comment les trouvez-vous, ces charlatans?

Ils déclament furieusement devant le Populo contre le capital, contre les excès du capitalisme, contre la corruption bourgeoise. Mais ils détiennent eux-mêmes de forts capitaux; ils entendent « les faire fructifier comme bon leur semble »; il leur semble bon de les faire fructifier par l'exploitation du jeu et de la prostitution.

Nous n'avons pas oublié l'autre acolyte du camarade Jaurès, condamné en police correctionnelle pour les vols de l'arsenal de Bourges.

Tout le monde, au Palais Bourbon et au Palais de Justice, sait que le plus notoire associé du camarade Jaurès était sous le coup d'un mandat d'amener, dans l'affaire Flachon, lorsqu'il eut la prudence de mourir. Ses antécédents comme tenancier de tripots et de lupanars auraient édifié le public.

Voilà les apôtres qui vont réformer l'état social. Leur cité future, « haut idéal socialiste », c'est la Forêt de Bondy.

---

Chaque rédacteur n'est responsable  
que de ce qu'il écrit.



## L'INVASION ALLEMANDE

# Qu'y a-t-il encore de français en France?



Oui, M. le sénateur Alcide Poirrier, après nos graves révélations sur la diphénylamine, a reconnu que ses usines étaient tributaires de l'Allemagne. Il a avoué que ce produit — élément de stabilisation essentiel à la fabrication de nos poudres de guerre, — lui était fourni par les Allemands.

Nous avons rendu hommage à sa bonne foi.

Mais comment aurait-il pu nier un fait d'une aussi criarde évidence? La *Société des matières colorantes*, dont M. Alcide Poirrier préside le conseil d'administration, et qui a un certain Bloch, gendre d'un certain M. Dalsace (deux Juifs) comme administrateur, n'est-elle pas la vassale des industriels d'outre-Rhin?

Il existe en effet à Ludwigshafen une formidable société à laquelle nous faisions allu-

sion dans notre dernier numéro : la *Badische Anilin und Soda Fabrik*. Fondée en 1865, elle devenait une puissante organisation dès 1873, et ne tardait pas à établir une agence à Paris et une succursale à Neuville-sur-Saône. Cette société a conclu des accords avec les établissements germaniques analogues. De sorte qu'ils sont maîtres du marché français. Inutile de lutter contre eux sous peine de faillite.

M. Poirrier s'est donc entendu avec eux. Pour la fabrication et la vente des colorants soufrés, des noirs substantifs, l'accord est établi et M. Poirrier ne livre au commerce français que des produits germaniques. C'est notamment la *Badische* qui fabrique le *rouge d'alizarine*.

« La production industrielle de l'alizarine, dit-elle dans l'historique de la maison, fut le premier succès retentissant de la *Badische*. Cet indispensable et très important colorant était tiré jusqu'alors de la garance. » Oui, la *Badische* a supprimé l'emploi de la garance. Du coup, trois départements français, qui la cultivaient, ont été ruinés. Et ce sont — ironie funambulesque, énorme, effroyablement symbolique, — des chimistes prussiens qui fabriquent la couleur rouge dont on teint les pantalons de nos troupiers !

Quant au bleu de la capote de nos soldats, c'est avec du bleu d'indigo qu'on l'obtient — du bleu d'indigo que fabrique à Creil une autre usine allemande, l'usine *parisienne Meister Lucius*, établie à Creil !

Tributaire pour tous ces produits, la *Société des matières colorantes* l'est aussi pour l'huile d'aniline et le chlorhydrate d'aniline, avec lesquels on fabrique la diphenylamine !

Ainsi, M. Poirier — on l'a vu dans notre dernier article — confessait au rédacteur de la *Liberté* que l'Allemagne fournissait par son intermédiaire à nos poudreries une partie de la diphenylamine qui leur est nécessaire, mais il ajoutait que ses usines en fabriquaient une autre partie. Avec quoi ? Avec des matières qui nous viennent, elles aussi, d'Outre-Rhin !

Essaiera-t-on de nous faire accroire qu'au lendemain d'une déclaration de guerre ce trafic avec l'Allemagne serait encore possible ? Où prendrions-nous alors de la poudre pour nos fusils et nos canons ?



Cette conquête économique de la France n'empêche pas l'Allemagne de préparer la guerre qui doit l'achever et la consacrer.

Où se trouvent, chez nous, les succursales des grandes maisons germaniques, dont nous parlons aujourd'hui ? La réponse est d'une éloquence particulièrement troublante.

La *Badische* a ses usines à Neuville près du camp retranché de Lyon et il en est de même pour l'*Action Gesellschaft*, dont l'usine est à Saint-Fons ; quant à la *Bayer Gesellschaft*, elle est installée à Flers (Nord), c'est-à-dire aux portes de notre camp retranché de Lille.

Voilà pour le premier trust de matières colorantes. Le second — presque aussi puissant — comprend deux maisons : la Société Casalla de Francfort dont la succursale est toujours à Lyon, et la société *Meister Lucius* — celle qui fabrique le 606 — dont l'usine « française » est à Creil, tête d'étape pour l'armée allemande en 1870.

Comme le 25 juin 1909, quand nous avons poussé le cri d'alarme, nous devons crier : *Toute la fabrication de la poudre nécessaire à l'armée française est subordonnée au bon plaisir de l'Allemagne !* Pour le coton, nous l'avons déjà prouvé ; pour le nitrate de soude, la *Badische* nous tient par la Société des nitrates de soude de Norvège ; quant au phénol, il est fourni aux poudreries françaises par l'Allemagne, par l'intermédiaire d'un Suisse nommé Richter ; pour clore l'énumération, il manquait la diphenylamine. Voilà qui est complet.



**Abonnez-vous à L'ŒUVRE !**

**Faites abonner vos amis à L'ŒUVRE !**

**Abonnez à L'ŒUVRE** les bibliothèques, les patronages, les syndicats, les cercles, les cafetiers, les hôteliers, les marchands de vins, les coiffeurs, et, d'une façon générale, tous ceux qui peuvent seconder et étendre notre propagande.

---

## UNE NOUVELLE AFFAIRE ROCHETTE

# Quel rôle y tient l'Ambassadeur d'Espagne?



Voici des accusations extrêmement graves. Elles doivent d'autant plus émouvoir le public français que nos relations avec l'Espagne sont, comme on dit, plus « tendues » et que le règlement des litiges marocains devient de jour en jour plus difficile.

Dans l'affaire dont nous allons entretenir nos lecteurs, c'est, en effet, l'ambassadeur d'Espagne, M. Perez Caballero, qui est directement et personnellement mis en cause. Et s'il est vrai, comme l'affirment de trop nombreux plaignants, qu'il s'agit d'une escroquerie de trente millions, nous allons sans doute assister à une nouvelle édition de l'affaire Rochette, avec cette différence et cette aggravation que les personnages les plus considérables s'y trouvent compromis.

Mais, pour qu'on ne puisse nous soupçonner d'aucune exagération, nous nous contenterons, suivant notre coutume, de mettre sous les yeux de nos lecteurs quelques documents caractéristiques. Nous les empruntons au dossier constitué par le juge d'instruction Drioux, et

il est à peine besoin de dire que nous n'en devons pas la communication à son obligeance, car l'infortuné magistrat ne conduit son instruction qu'en se conformant à celles qu'il a reçues de la Chancellerie, c'est-à-dire qu'il fait tout son possible pour étouffer cette scandaleuse affaire.

Nous sommes au regret de contrarier ses desseins ; mais nous ne considérons ici, comme toujours, que les intérêts de la France, et, dans l'espèce, ils exigent impérieusement qu'une prompte enquête fasse toute la lumière.



Quelques extraits d'un mémoire explicatif vont nous introduire dans le vif du sujet :

### MÉMOIRE

Le 13 août 1910, Monsieur Paul Péquignot a constitué une Société dénommée « *Compagnie Générale d'Electricité du Sud-Espagne* » au capital de 6 millions.

Cette Société a émis en décembre de la même année trois millions d'obligations de la même Société, lesdites obligations gagées sur un actif industriel et immobilier, estimé par lui, d'après les prospectus, à quatorze millions environ.

Cette Société dont une grosse partie du capital n'a jamais été versée, n'a exécuté aucun travaux dans le Sud-Espagne, aux environs d'Almeria, endroit désigné comme étant le siège d'exploitation de ladite Société.

La *Compagnie Générale d'Electricité du Sud-Espagne* n'a jamais exécuté aucun travaux quoique d'autre part il soit dit que les travaux sont commencés.

Dans le même mois de décembre 1910, le même M. Péquignot a constitué une Société Anonyme Française au capital de cinq millions sous la dénomination de *Crédit Foncier et Agricole du Sud-Espagne*; ladite Société est une filiale de la précédente. Elle avait

pour but la mise en valeur d'une propriété d'environ 4.600 hectares, dénommée *Campo de Dalias*, cette mise en valeur devait être faite par des travaux d'irrigation ayant pour but de faire monter à la surface l'eau qui se trouve, d'après les dires des prospectus, sous le terrain.

Cette Société qui avait à sa tête, à cette époque, de très hautes personnalités espagnoles, telles que l'ambassadeur d'Espagne, à Paris, le Ministre des Finances, etc... a émis à la date du 24 mai 1911 une première série d'obligations dénommée : Série A, ayant pour but d'exécuter les travaux sur ledit terrain.

L'émission a fait entrer dans les caisses du *Crédit Foncier et Agricole du Sud-Espagne* environ six millions de francs, lesquels auraient dû être employés à l'exécution des travaux susdits ; malheureusement, je puis affirmer, de source certaine, que non seulement il n'a jamais été exécuté de travaux, mais que le gage donné aux obligations de cette série A, est nul et non existant.

L'émission du 24 mai 1911 a donc été faite sous des prétextes mensongers.

Ces deux sociétés devaient pourtant inspirer toute confiance si l'on en juge par la composition de leurs conseils d'administration.

La *Compagnie générale d'Electricité du Sud-Espagne* (au capital de six millions) avait, en effet, à sa tête les « Grands d'Espagne » les plus reluisants :

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION STATUTAIRE

Exmo Sr le Maréchal VALERIANO WEYLER, marquis DE TIÉNÉRIFE, sénateur, ancien ministre de la Guerre, ancien ministre de la Marine, grand-croix de la Légion d'Honneur, grand-croix de Charles III, grand-croix du Mérite Militaire, grand-croix du Mérite Naval, grand-croix de Marie-Christine, grand-croix de Saint-Hermenegilde, grand-croix de Cambridge, etc., etc.

Exmo Sr EDUARDO MARTINEZ DEL CAMPO, ancien ministre de la Justice, ancien président de la Cour de

Cassation, sénateur, grand-officier de la Légion d'Honneur, grand-croix de Charles III, grand-croix du Christ de Portugal, grand-croix de Santiago de la Espada de Portugal, etc.

Exmo Sr le Duc de LECERA, Duc de Bournonville, grand d'Espagne, grand-croix de Charles III, grand-croix du Victorian Order d'Angleterre, grand-croix de l'Ordre de Villa-Viciosa de Portugal, etc.

Exmo Sr MANUEL LOPEZ GAMUNDI, ministre des Comptes du Royaume, chef supérieur d'Administration civile, grand-croix du Mérite Militaire, etc.

Exmo Sr MANUEL CARRASCOSA Y PINEDO, ancien sénateur, chef supérieur d'administration civile, chevalier de la Légion d'Honneur, grand-croix d'Isabelle la Catholique.

Ilmo Sr RAMON DE AGUINAGA, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées de l'Etat, directeur du Canal Isabelle II et du Service des Eaux de la ville de Madrid, ancien chef du Contrôle de l'Etat des Chemins de fer Espagnols, commandeur d'Isabelle la Catholique, auteur des projets et directeur des Travaux des Services d'Eaux et Forces Electriques des villes de Burgos, Pampelune, Vitoria, Irun, Oviedo, Avila et El Escorial.

Exmo Sr FERNANDO WEYLER, député aux Cortès, gouverneur civil de la Province de Saragosse, avocat du Collège de Madrid, chevalier de la Légion d'Honneur, grand-croix et officier de l'Etoile Noire, plaque de Marie-Christine, croix du Mérite Militaire et du Mérite Naval.

Le tout, y compris les grandes croix, les plaques et les crachats, représente un assez joli assortiment de ferblanterie. Mais le conseil d'administration du *Crédit foncier et agricole du Sud-Espagne* est encore plus impressionnant. Il est présidé par M. Perez Caballero, ambassadeur d'Espagne à Paris. Les vice-présidents s'appellent Tirso Rodriguez y Sagasta, Gouverneur de la Banque d'Espagne, ancien ministre

des finances (ministre des finances actuel) et M. Arthur Ponsignon, ministre plénipotentiaire. Le reste à l'avenant!

Reprenez la lecture de notre mémoire :

De graves dissensments qui avaient existé au sein même de la direction du *Crédit Foncier et Agricole du Sud-Espagne* ont eu un écho public; et je puis affirmer qu'ils prenaient leur source dans le manque de sérieux de toutes les affaires créées par M. Péquignot, dans l'extravagance avec laquelle il disposait des capitaux de toutes ces affaires, et surtout de ceux que l'épargne lui avait confiés lors de l'émission du 24 mai 1911, émission qui n'avait dû son succès qu'au haut patronage qu'elle comportait. A la suite des dissensments auxquels je fais allusion, il me revient un écho de certain Conseil d'administration qui a eu lieu le 30 septembre. Ce Conseil qui avait été convoqué à la demande de quatre administrateurs, malgré M. Péquignot, a proposé de nommer une commission d'enquête chargée de vérifier tant la situation comptable que la trésorerie du *Crédit Foncier et Agricole du Sud-Espagne*. Ladite commission d'enquête proposée par trois administrateurs n'a pu être mise au vote en raison des hurlements auxquels se sont livrés les quatre ou cinq administrateurs aux gages de M. Péquignot, administrateur-délégué.

Il a été soumis à ce Conseil un bilan montrant une situation de trésorerie absolument ridicule, puisqu'en regard du capital d'actions et d'obligations de quinze millions encaissés rien que par le *Crédit Foncier et Agricole du Sud-Espagne* il est établi qu'il n'avait jamais été tenu aucune espèce de comptabilité.

Bien entendu, la personnalité de M. Péquignot nous est indifférente, et nous le laisserions s'expliquer tranquillement avec le juge d'instruction Drioux (bien que celui-ci ne tienne pas le moins du monde à recueillir ces explications), si des plaintes ultérieures adressées au parquet n'avaient posé la question sous cette forme nouvelle : « *Dans quelle mesure l'ambassadeur*

*d'Espagne est-il solidaire et responsable des trafics véreux opérés sous le couvert de son nom?* »

La plainte déposée par M. Terrade, commissaire des comptes au *Crédit Foncier du Sud-Espagne* va nous en donner une idée très suffisante :

Monsieur le Procureur de la République,

J'ai l'honneur de déposer entre vos mains une plainte pour escroquerie et abus de confiance contre M. Paul Péquignot, banquier, à Paris.

Dans le courant du dernier semestre 1910 et premier semestre 1911, j'ai déposé à la Banque E. Péquignot et fils, dont M. Péquignot est le seul représentant à Paris, tant en espèces qu'en valeurs diverses, une somme totale d'environ *quatre-vingt-trois mille francs*, indépendamment d'une autre somme de *neuf mille trois cent cinquante francs*, montant d'une souscription à vingt obligations du Sud-Espagne.

L'origine de ces versements et dépôts a été la promesse à moi faite par M. Paul Péquignot de me faire confier par la Compagnie Foncière Immobilière et Agricole du Sud-Espagne, société alors en formation et non réalisée, la direction de tous ses travaux d'architecture et notamment la construction des trois mille maisons de paysans que cette Société devait construire dans la Campo de Dalias. En contrepartie, je devais souscrire cinquante actions de cette Société.

Au lieu de constituer cette Société, M. Péquignot crée le *Crédit Foncier et Agricole du Sud-Espagne*, auquel il appliqua de son autorité personnelle ma souscription originale.

Il crée la Société d'Electricité du Sud-Espagne, qui devait exécuter les premiers travaux, et me fit souscrire et verser vingt mille francs. J'ai déjà déposé avec divers autres intéressés, pour cet objet, une plainte qui est entre les mains de M. Drioux, juge d'instruction.

Entre temps, et pour donner confiance aux souscripteurs d'obligations du *Crédit Foncier et Agricole du Sud-Espagne*, M. Péquignot montrait dans son bureau

une canne à sucre, qui, paraît-il, avait été cueillie dans le Campo de Dalias.

Lorsque M. Péquignot me demanda ma souscription à 50 actions de la Compagnie Foncière du Sud-Espagne, il fut entendu qu'il se chargeait de faire les fonds de cette souscription, que je lui remettrais pour une somme égale de titres négociables, qu'il conserverait en dépôt.

J'ai déposé le 7 octobre 1910 à la Banque Péquignot divers titres d'une valeur d'environ *cinquante-deux mille francs en garantie* de ma souscription.

Or, je viens d'apprendre que, si la *Compagnie Foncière du Sud-Espagne* n'a pas été constituée du tout, le *Crédit Foncier et Agricole du Sud-Espagne* l'a été irrégulièrement; que le premier quart des actions n'a pas été versé; qu'un contrat entre le fondateur de la Société et des vendeurs de terrains à option n'a fait l'objet d'aucun examen; qu'aucuns travaux n'ont été exécutés, et qu'en conséquence aucun terrains ne sont la propriété de la Société; que je ne puis donc espérer être chargé d'aucuns travaux d'architecture, le *Crédit Foncier et Agricole du Sud-Espagne* n'ayant plus en caisse les sommes nécessaires pour les faire exécuter.

Je me plains donc et des promesses fallacieuses qui m'ont été faites avec grand renfort de prospectus et d'agissements de tous genres m'ayant donné confiance, et de l'abus de dépôt commis à mon préjudice.

Je dois ajouter qu'en fait de travaux je n'ai été chargé que de l'installation des bureaux de la rue Scribe, que, Commissaire des Comptes-adjoint, je me suis vu refuser la communication de la comptabilité de la Société, que j'ai éprouvé le même refus lorsque j'ai demandé des documents pour préparer les travaux dans le Sud-Espagne.

Ma demande a donc pour objet de rentrer en possession des sommes et valeurs déposées par moi à la Banque E. Péquignot et Fils.

J'ai l'honneur, d'être Monsieur le Procureur de la République votre très humble serviteur.

TERRADE.

Mais il y a mieux. Et voici un autre plaignant, qui las d'attendre, ose enfin s'en prendre au président du *Crédit Foncier* en déconfiture, c'est-à-dire à l'ambassadeur d'Espagne lui-même:

A Monsieur Drioux, Juge d'Instruction  
près le Tribunal civil de la Seine.

Paris, le 26 juillet 1912.

Monsieur le Juge d'Instruction,

Il y a déjà plusieurs mois, me présentant à votre cabinet accompagné de mon avocat M<sup>e</sup> de Moro Giafferi, je vous ai demandé de vouloir bien faire toute diligence pour que j'obtienne justice contre M. Péquignot, Directeur et administrateur-délégué du *Crédit Foncier et Agricole du Sud-Espagne*.

Vous m'avez répondu que cette affaire avait été transmise à un expert, qui était chargé de l'instruire, et dont vous attendiez des éclaircissements. Depuis, je n'ai entendu parler de rien.

Dans une plainte nouvelle, je vous ai demandé de vouloir bien hâter la solution de cette affaire.

Des pourparlers étaient engagés, et on m'a longtemps entretenu dans l'illusion que nous aurions, mes clients et moi, sinon la totalité, du moins une grande partie du capital englouti.

Les pourparlers sont restés à l'état de vains projets. En ce qui me concerne, à l'heure actuelle, je ne puis plus attendre. Non seulement j'ai subi un préjudice direct dans mes achats, mais j'ai subi un préjudice autrement considérable du fait que mes clients ne pouvant comprendre la lenteur de l'affaire, m'accusent de mal défendre leurs intérêts. C'est mon crédit moral sur la place de Nantes, où je m'étais efforcé de conquérir une situation modeste mais honorable, qui se trouve compromis.

Je me vois donc contraint pour sauvegarder mes intérêts et surtout pour sauvegarder ma réputation de venir faire auprès de vous une nouvelle démarche.

Je vous supplie, Monsieur le Juge d'Instruction, d'in-

viter l'expert à fournir son rapport. Il ne peut manquer de vous dire que l'escroquerie est certaine. C'est en faisant valoir les avantages fictifs d'une entreprise imaginaire, que l'on a escroqué l'argent des souscripteurs.

La situation de M. Perez Caballero, Ambassadeur d'Espagne, Administrateur et Président du Conseil d'Administration du « Crédit foncier et agricole du Sud-Espagne », qui n'a pas craint de donner son nom et de prêter son autorité morale pour lancer une émission dans le pays où il représente son gouvernement, apparaît ici comme le dernier mot de l'audace; trop longtemps le nom de ce haut personnage a été tenu secret, et écarté des débats par une sorte d'accord tacite entre plaignants et accusés : il semble même que les inculpés aient tous profité de cet état de choses.

Le prolongement de cette situation deviendrait une duperie ; il est impossible que l'impunité couvre plus longtemps des gens qui ne veulent eux-mêmes donner aucune preuve de bonne volonté.

Il vous appartiendra Monsieur le Juge d'Instruction, de dicter les mesures nécessaires ; quant à moi, je ne puis que vous dire que chaque nouveau délai accordé à M. Péquignot est une ruine pour moi. Je vous supplie encore une fois, d'en finir au plus vite.

Veuillez agréer, Monsieur le Juge d'Instruction, mes hommages respectueux.

P. CARIOU.

C'est bien ainsi que la question doit se poser. En admettant que les opérations faites par le Crédit foncier du Sud-Espagne fussent parfaitement régulières, nous aurions le droit de demander ce que fait à sa tête l'ambassadeur d'Espagne.

Mais s'il est vrai que M. Perez Caballero abuse de son titre pour drainer l'épargne française et favoriser des spéculations délictueuses, — et ce n'est pas douteux puisque plus de cent

plaintes sont parvenues à M. Drioux et que la Société du Crédit Foncier vient d'être mise en faillite — comment le ministère n'a-t-il pas encore exigé de l'Espagne le rappel immédiat de son ambassadeur? La Toison d'Or promise à Fallières serait-elle donc le prix de notre silence? Et si nos gouvernans ferment les yeux, lorsque les rastas espagnols viennent dépouiller nos nationaux avec ce tranquille cynisme, quelles peuvent être leurs concessions et leurs complaisances quand il s'agit du Maroc ? Faut-il s'étonner, dans ces conditions, que les négociations engagées depuis le mois d'octobre ne soient pas encore terminées et qu'aux timides représentations du ministère français l'Espagne réponde chaque jour par des provocations plus insolentes?

P.-S. — Comme il nous arrive parfois, nous avons envoyé à nos confrères un peu plus tôt que de coutume les bonnes feuilles du précédent article. Le lendemain, les journaux officieux publiaient ce communiqué, visiblement rédigé au ministère des affaires étrangères :

Nous croyons savoir que l'ambassadeur d'Espagne s'est rendu ce matin au quai d'Orsay où, en l'absence de M. Poincaré, il a été reçu par M. Paléologue, directeur des Affaires politiques.

M. Perez Caballero tenait, en effet, à fournir spontanément au gouvernement de la République des explications sur l'incident auquel son nom se trouve mêlé depuis quelque temps dans certains journaux.

Il est exact qu'il avait accepté la présidence du conseil d'administration de la Société du Crédit foncier et agricole du Sud Espagne, convaincu qu'il était de la parfaite honorabilité de l'affaire. Le 21 mai 1911, jour où l'émission a été annoncée au public, c'est-à-dire avant même qu'aucun fonds ait été versé, M. Perez Ca-

ballero a envoyé sa démission. Depuis lors, il est toujours resté étranger à l'affaire. Il n'en a jamais tiré le moindre profit personnel.

C'est possible, mais ce n'est pas la question. M. Perez Caballero avait accepté la présidence du *Crédit foncier*, nous dit cette note officieuse, « convaincu qu'il était de la parfaite honnêteté de l'affaire ». S'il a donné sa démission, le 21 mai, c'est qu'il a cessé d'en être convaincu ; c'est qu'il a dû s'apercevoir qu'il s'agissait d'une gigantesque escroquerie.

Comment M. Perez Caballero avait-il pu s'engager dans une pareille aventure et y compromettre non seulement son honneur personnel, mais le bon renom du pays qu'il représente chez nous sans être mieux renseigné sur le genre de spéculations dont il acceptait la majeure responsabilité ? Comment un ambassadeur conscient de ses devoirs peut-il commettre une telle « étourderie » ?

2<sup>e</sup> Quand il s'est aperçu qu'on avait abusé de son nom et qu'on pouvait ainsi le soupçonner de complicité, pourquoi l'ambassadeur d'Espagne n'a-t-il pas rendu sa démission publique ? Pourquoi n'a-t-il pas crié aux naïfs qui allaient porter leurs économies aux guichets de la société suspecte : « Méfiez-vous, ce sont des voleurs » ?

3<sup>e</sup> Au moment de l'émission, tous les journaux, toutes les affiches, tous les prospectus portaient le nom de M. Perez Caballero. A ce moment-là, M. Perez Caballero n'a pas bougé, n'a rien dit. Aujourd'hui que le *Crédit foncier du Sud-Espagne* est en faillite, il est un peu tard pour venir nous annoncer une démission qui malheureusement ne saurait avoir aucun effet

rétroactif. Tous les honnêtes gens que ruine la faillite de la société véreuse peuvent, hélas ! à trop juste titre, se considérer comme les dupes et les victimes de l'ambassadeur d'Espagne.



### **A la rescousse !**

De la *Libre Parole* :

Nous avons rencontré, dans la soirée, l'un des plaignants, M. René Cariou, banquier à Nantes, de passage à Paris, qui a bien voulu nous faire d'intéressantes déclarations sur la déconfiture du « Crédit Foncier et Agricole du Sud-Espagne » :

« — Il y aura bientôt un an, nous a-t-il dit, que je déposais entre les mains du juge d'instruction, M. Drioux, ma première plainte.

« Inutile de vous dire qu'elle n'eut aucun effet.

« Je sentais qu'une puissance mystérieuse entravait le cours de la justice.

« J'ai ainsi patienté de longs mois.

« Le 26 juillet, je fis une nouvelle démarche au Parquet pour demander à M. Drioux où en était la plainte que j'avais déposée entre ses mains.

« Le juge d'instruction me répondit que des experts avaient été nommés pour la vérification de la comptabilité, puis se borna à des généralités.

« Là-dessus, je prévins aussitôt mes clients que nous étions victimes d'une formidable escroquerie, derrière laquelle se trouvaient des hommes puissants appartenant à la politique et au monde diplomatique.

« La dernière fois que je vis M. Drioux, j'emportai avec moi la conviction absolue que le scandale était étouffé, et c'est alors que j'ai fait appel à la presse pour dénoncer cette escroquerie, qui fait perdre quinze millions à l'épargne française ».

De l'Autorité, sous la signature de notre excellent confrère Jules Chavanon :

Pourquoi donc, dira-t-on, si M. Perez Caballero a démissionné et si la faillite prononcée le 10 de ce mois contre la société atteint une nouvelle administration, le mettre en cause, et pourquoi s'exposer, comme certains feignent de le croire, à indisposer davantage l'Espagne dans les négociations actuellement en cours et déjà si pénibles ?

Ce n'est pas l'Autorité qui met en cause l'ambassadeur. Nous ne sommes que l'écho d'un groupe intéressant et nombreux de petits porteurs d'obligations qui, comme nous l'écrivaient encore hier plusieurs d'entre eux, n'ont mis leur argent dans cette société que parce qu'ils voyaient figurer dans son conseil d'administration M. Perez Caballero, entre autres hautes personnalités. S'ils ont porté plainte contre lui et contre le conseil d'administration de la société qu'il présidait, c'est que des irrégularités graves, qu'ils énumèrent dans leur plainte remise au juge d'instruction, qui ne lui donne pas suite (plainte dont j'ai le texte sous les yeux), remontent aux débuts de la société. L'inertie de M. Drioux a obligé les plaignants à citer directement le conseil d'administration devant les tribunaux.

C'est ici, peut-être, qu'on voudra faire entrer en considération le point de vue diplomatique. Alors, j'en reviens au motif qui m'a précisément amené à révéler cette situation fâcheuse, qui est non seulement de demander justice pour des nationaux lésés dans une entreprise d'origine et d'utilité étrangères, mais encore de flétrir l'indulgence montrée par les pouvoirs publics en faveur d'un agent diplomatique accrédité chez nous, et qui s'y mêle d'affaires dont sa dignité devrait l'éloigner, alors que, d'autre part, le même agent représente un pays dont nous n'avons pas à nous louer et ne fait rien pour faciliter nos relations avec lui.



## Le Déserteur



Le 5<sup>e</sup> escadron du train des équipages, à Fontainebleau, a fourni un contingent de 40 hommes pour le Maroc, choisis par voie de tirage au sort; le détachement s'est mis en route le 22 août.

Un cavalier manqua à l'appel et fut remplacé par un camarade.

Le déserteur est né de parents français dans la République Argentine. Revenu en France avec sa famille, il y a deux ans, il contracta un engagement pour accomplir son service militaire et choisit le train des équipages...



Il se nomme Charles Lévy.



C'est très curieux.

Il y a évidemment beaucoup de Lévy en France; il y en a sept colonnes dans le seul Bottin de Paris. Je veux bien croire qu'il y a des gens qui ne sont pas des Lévy et qui se font tout de même appeler Lévy pour attirer à soi la clientèle bien pensante et la considération du haut commerce parisien; mais ce déchet est compensé, et au delà, par le nombre des Lévy qui se font appeler Arnyvelde et échappent ainsi au recensement du Bottin.

Les Lévy sont donc très nombreux. Mais si on

envisage leur tribu par rapport à la masse du peuple conquis, c'est-à-dire de la population française, on est obligé de reconnaître que les goys possèdent une supériorité numérique écrasante ; et que, si les Lévy font la loi, ils ne sont pas le nombre.

C'est pourquoi les constatations suivantes, abou-tissant sinon à une loi scientifique, du moins à une règle empirique, sont extrêmement amusantes :

1<sup>o</sup>. — 40 auteurs dramatiques présentent au Théâtre-Français des œuvres d'égal mérite. Parmi ces 40 auteurs, il y a un seul Lévy, nécessaire et suffisant. La pièce du Lévy sera reçue ; les 39 autres concurrents en seront pour leurs frais.

2<sup>o</sup>. — 40 postulants d'égale nullité sollicitent un poste de préfet de 1<sup>re</sup> classe.

Parmi ces postulants, il y a un seul Lévy, un Lévy qui n'a pas réussi et qui en est réduit pour vivre à demander cet humble emploi. C'est lui qui l'obtiendra.

3<sup>o</sup>. — 40 voleurs se trouvent dans la grotte d'Ali-Baba ; parmi ces 40 voleurs, d'égale valeur morale, il y a un Lévy. 39 voleurs périront dans les tonneaux emplis d'huile bouillante. Mais le 40<sup>e</sup>, contrairement à la tradition des Mille-et-une Nuits, deviendra président du conseil d'administration d'une haute société financière... C'est le Lévy.

4<sup>o</sup>. — 40 personnages, habillés de vert... Mais cette histoire-là est trop verte ; elle n'est pas encore mûre ; je vous en donnerai la solution quand Joseph Reinach sera à l'Académie.

5<sup>o</sup>. — 40 soldats du train des équipages sont désignés pour l'expédition marocaine. Il en est un qu'on appelle Lévy. Il en est un qui fiche le camp quand on l'appelle. Comme par hasard, c'est le même personnage.

Et voilà comment on entend la représentation proportionnelle.

Pourtant, ce Charles Lévy, qui ne voulait pas aller au Maroc, devait avoir l'habitude des longs voyages. On nous apprend qu'il était né en République Argentine de parents français.

Tiens ! Est-ce que son papa n'aurait pas été se fixer en République Argentine aux environs de 1870 ?

Ce serait alors une respectable tradition de famille. Et cette tradition de famille remonte plus loin qu'on ne pense ; c'est une tradition qui remplit toute la Bible. Tous les héros d'Israël fichent le camp.

Jacob, fondateur de la race (il a fait un joli coup quand il a fondé la race), fiche le camp à travers le désert, parce qu'ayant escroqué Esaü il craint naturellement les coups.

Moïse, dès son plus jeune âge, fiche le camp par voie fluviale ; puis, à 40 ans, refiche le camp par voie terrestre parce qu'il a tué un Egyptien et redoute les représailles ; enfin, avec le peuple hébreu tout entier, il fiche le camp par voie maritime à travers la Mer Rouge.

Le roi David, autre héros qui tua le géant Goliath (parbleu ! sa fronde le mettait dans la situation d'un dueliste armé d'un pistolet et qui se bat contre un adversaire muni d'une épée) le roi David prend la fuite lors d'une bataille dont je n'ai pas le nom présent à l'esprit ; vous trouverez cette bataille dans la *Bible* ; elle y est encore.

Et Joseph fiche le camp devant Mme Putiphar ; et Ahavérus fiche le camp, depuis bientôt deux mille ans, il ne sait pas trop devant quoi...

Pour compenser le poids de cet atavisme terrible, il y a bien cette glorieuse expédition coloniale qu'on appelle la conquête de Chanaan.

Mais cette expédition coloniale, les Hébreux ont été obligés de la faire un peu malgré eux. Car les Egyptiens, si j'ose dire, les poussaient au derrière.

Et puis, s'il faut nous en rapporter aux raisins symboliques, cette conquête était considérée comme une affaire.

L'attrait de la gloire n'y était pour rien; en arrière, il y avait la peur; en avant, il y avait le gain.

Songez-y : dans tout ce qu'il a entrepris au cours des siècles, Israël fut attiré par le gain ou poussé par la peur. Tout autre sentiment est étranger au cœur de la tribu de Lévy.

La peur a déterminé le tringlot défaillant.

Les Marocains en armes empêchaient que la terre des sultans n'apparût à Charles Lévy comme une terre promise, comme le pays de Chanaan.

Sans hésiter, il a préféré la Belgique. Mais ce choix n'est que provisoire.

Quand le Maroc sera pacifié, quand le Maroc sera livré aux administrateurs et aux hommes d'affaires alors, nous verrons Charles Lévy partir spontanément pour le Maroc.

En qualité d'administrateur, de financier, de commerçant?

Peu importe... En tout cas, ce ne sera pas sous l'uniforme de soldat du train des équipages.

Lévy a choisi la meilleure part, et elle ne lui sera pas ôtée.

G. DE LA FOUCARDIÈRE



## Le Talmud scientifique



Que les goym aient fait quelques découvertes utiles à l'humanité, M. Haguenauer, Grand-Rabbin fort érudit, bachelier ès-Talmud, ne va pas jusqu'à le nier positivement, mais les livres saints du Judaïsme avaient prévu bien des choses et ont certainement suscité la majeure partie des pré-tendues inventions.

Exemples de M. Haguenauer, grand rabbin :

*Point de discours, point de paroles ; leur voix ne se fait point entendre. Sur toute la terre pourtant, s'étend leur harmonie et leurs accents vont jusqu'aux confins du monde.*

Qu'est-ce que ce verset des Psaumes 19, 5, sinon l'annonce de la Télégraphie sans fil à une époque où Branly, comme vous pensez, n'y songeait pas encore?

Et ceci :

*Les chars tourbillonnent dans les rues, bondissent à travers les places — A les voir, on dirait des torches, ils se précipitent comme des éclairs.*

C'est un passage de Nahoum (?) et cela montre que, dès les premiers siècles, les Juifs songeaient déjà à l'automobile et décrivaient les effets fulgurants d'une 40 HP.

Le grand prophète talmudiste Baba Melzia devrait avoir sa statue à l'Académie de médecine, car n'a-t-il pas déclaré, dès le VI<sup>e</sup> siècle :

*On fait boire au malade le liquide fait de certain arôme. Il s'endort, et on peut l'opérer.*

Baba Metzia est le véritable inventeur des anesthésiants.

Franklin n'est qu'un plagiaire de Tossephia Schabbath. Car écoutez :

*Mettre un morceau de fer dans une courvée d'oiseaux, c'est agir en païen, mais il est permis de l'y mettre pour en éloigner les effets dangereux de la foudre.*

Tossephia Schabbath est donc bien l'inventeur du paratonnerre.

Quant au paragraphe, c'est l'exégète Babya ben Ascher qui l'a découvert en 1291, à l'instar des successeurs de Noé qui construisirent la Tour de Babel pour s'armer contre le ciel.

Bien avant Galilée, Siméon bar Yohai déclarait :

*Pourquoi Dieu nomme-t-il le sol « Eretz » ? Parce que la racine de ce mot exprime l'idée de courir. La terre, sur l'ordre qu'elle en avait reçu, courut remplir la volonté du Seigneur. Donc, la terre se meut.*

Il est vrai qu'Henri Poincaré qui vient de mourir prétendait le contraire et qu'il eut plongé Siméon bar Yohai dans ce même baquet de l'erreur où pataugeait déjà Galilée.

Il n'importe ! Grâce à M. Haguener, nous savons maintenant que si les goym s'enorgueillissent de quelques découvertes scientifiques, ils les doivent à de vieux talmudistes qui leur avaient mâché toute la besogne.

Il est donc bien juste que ce soient les Juifs qui aient aujourd'hui la majeure partie des bénéfices dans les inventions nouvelles.

JEAN DRAULT

## Notre Programme

L'Œuvre dit tout ce que ne disent pas les autres.  
L'Œuvre dénonce toutes les tares et toutes les hontes du « régime abject ».  
L'Œuvre est la voix de tous ceux qui, sans distinction d'opinion, éprouvent le besoin de crier :  
— Assez ! Tout, mais pas ça !  
Ceux qui trouvent que tout va pour le mieux dans la meilleure des républiques ne liront pas l'Œuvre.

Mais ceux qui jugent que l'Œuvre a courageusement entrepris une œuvre d'intérêt national, tous ceux-là se doivent à eux-mêmes de seconder ses efforts en s'y abonnant. Et que par tous les moyens en leur pouvoir ils aident l'Œuvre à réaliser son programme, c'est-à-dire à délivrer notre pays de la sinistre bande qui le tyrannise, le ruine et le déshonore !

## BULLETIN D'ABONNEMENT

*Je, soussigné (nom, prénom)*  
*(adresse)*

*déclare m'abonner pour un an<sup>(1)</sup>, pour six mois<sup>(1)</sup> à L'ŒUVRE à dater du 1<sup>er</sup>*

*Ci-joint le montant de l'abonnement : dix francs<sup>(1)</sup>, six francs<sup>(1)</sup>.*

*Veuillez faire percevoir le montant de l'abonnement : dix francs<sup>(1)</sup>, six francs<sup>(1)</sup>.*

SIGNATURE :

(1) Biffer l'une ou l'autre de ces indications. — Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> de chaque mois.

Détacher en suivant le pointillé et adresser ce bulletin à l'Administrateur de L'ŒUVRE, 220, Fg St-Honoré, Paris (8<sup>e</sup>).

Editions de l'ŒUVRE :

# Peau-de-Balle

PAR

GEO DE LA FOUCARDIERE

*Roman fantaisiste*

Illustré par EDOUARD COUSYN



**Prix : 0 fr. 95**

Editions de l'ŒUVRE,

## LE RÉVEIL

PAR

URBAIN GOHIER

Garder une Patrie  
Refaire un Peuple

Un volume de 350 pages. PRIX 1 fr. 25 (franco 1 fr. 50)

## NOS BONS APÔTRES

*Comédie en trois actes*

DE

GUSTAVE TÉRY

*avec une Préface de Jules Lemaître*

PRIX : 1 franc (envoi franco)

## COMMENT FINIRA le RÉGIME ABJECT?

## OÙ ALLONS-NOUS?

Mille réponses des lecteurs de L'ŒUVRE

avec une introduction et une conclusion

PAR

GUSTAVE TÉRY

Un volume de 500 pages. — PRIX : 3 fr. 50 (Envoy franco)

## LE BOTTIN DU FAVORITISME

OU

## LE GOTHA DE L'ARRIVISME

*avec une préface-boniment de J.-J.-T. STEE~~O~~  
(Ministre de l'Intérieur)*

PRIX : 1 fr. 25

Le Gérant : GARDANNE

---

Imp. officielle de l'Œuvre, 15, rue de l'Abbé-Grégoire Paris